



**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le 15 octobre 2019 à 19 h 10, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

**Monsieur Luc Brisebois, maire**  
**Monsieur Pascal De Bellefeuille, district 1**  
**Madame Mélanie Matte, district 2**  
**Monsieur François Marcoux, district 3**  
**Monsieur Danny Stewart, district 4**  
**Monsieur Joël Charbonneau, district 5**

**Madame Sylvie Vaillancourt, district 6**  
**Monsieur Pierre Labonté, district 7**  
**Madame Roxanne Lacasse, district 8**  
**Madame Kimberley Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord**

### Résolution CA19 10 269

#### 5.3 Municipalité alliée contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et qu'en 2014 les services de police du Québec ont enregistré 18 745 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;


CONSIDÉRANT que du 25 novembre au 6 décembre des actions pour l'élimination de la violence envers les femmes auront lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de proclamer la Ville de Mont-Tremblant, ville alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sous réserve des approbations prévues à la Loi, je certifie cet extrait conforme à l'original, ce 18 octobre 2019.

  
Claudine Fréchette  
Assistante-greffière par intérim

